

Intégrer l'« HUMAIN » dans nos pratiques expertales

Dr Mary-Hélène BERNARD

(neurochirurgie, médecine légale et médecine générale)

Ancien professeur émérite à l'URCA

Pte de la Compagnie Nationale des Experts Médecins de Justice ([CNEMJ](#))

Pte d'honneur de la Compagnie des Experts Judiciaires Près la Cour d'Appel de Reims ([CEJPCAR](#))

Expert honoraire près la cour d'appel de Reims

Membre de la Commission de Conciliation et d'Indemnisation de Champagne-Ardenne (CCI)

Formation organisée par la [CEJPCAR](#) à la cour d'appel de Reims

Lundi 3 novembre 2025

- L'humain dès la désignation de l'expert
- L'humain pour tout processus d'expertise
- L'humain pour les dates de RV
- L'humain lors des réunions d'expertise
- L'humain pour le rapport

L'« HUMAIN » dès la désignation de l'expert

- L'« HUMAIN », c'est
 - Tout ce qui n'est pas écrit
 - L'aspect psychologique entre les personnes participant
- Avant d'accepter une mission, s'assurer de
 - sa compétence pour le litige
 - Sa disponibilité
 - Ses éventuels liens d'intérêts
 - Connaissance d'une des parties ?
 - Problème dans les « petites » villes de province où l'on se connaît
- Annoncer les difficultés éventuelles (liens d'intérêts...) si possible avant le début des opérations d'expertise

Avant d'accepter la mission ...

L'expertise judiciaire n'est pas un métier !

- Expert = professionnel « compétent »
- Neutralité et impartialité, sans parti pris
- Pour le tribunal judiciaire :
 - Civil
 - Pénal
- Nombreux autres types d'expertises
 - Pour le tribunal administratif
 - Pour une instance européenne
 - Pour les assurances
 - Pour une Commission de Conciliation et d'Indemnisation (dans le cadre de la Santé avec intervention de l'ONIAM)
 - Pour un particulier
 - Etc...

Règles différentes +++

L'« HUMAIN » lors de tout processus d'expertise

- **Rapport: moyen de communiquer de l'expert avec**
 - Magistrat
 - Parties
 - Avocats
 - Autres experts éventuellement
- **Le principal but est d'être clair et compris des autres**
- **Respecter chaque partie**
- **Expliquer la démarche suivie et les moyens mis en œuvre**
- **Développer ses arguments et les motiver**
- **Ne pas laisser de brèche : les éventuelles contestations ne doivent pas pouvoir être recevables**
- **Extrême prudence avec les journalistes : vigilance de l'expert +++**

Être écouté et respecté !

L'« HUMAIN » pour les dates

- **Fixation d'une date de RV d'expertise ...**
 - Donner des dates « butoir » pour modification éventuelle
 - Modification en cas de « force majeure » ?
 - Être à l'écoute, mais rester ferme +++
- **Fixation d'une date limite pour le recueil des dires**
 - Souvent reçus à la dernière minute
 - Savoir prolonger éventuellement selon les circonstances

Être à l'écoute !

L'« HUMAIN » lors de la réunion d'expertise

- **Se présenter**
- **Laisser les autres personnes se présenter**
- **Savoir donner la parole et écouter**
- **Respecter les personnes**
- **Ne pas avoir « la science infuse »**
- **Démontrer sa compétence et sa légitimité**

Pour être respecté +++

L'« HUMAIN » pour le rapport

- **Rapport d'expertise = Base de communication de l'expert**
- **Expliquer la démarche suivie et les moyens mis en œuvre**
- **Développer ses arguments et les motiver**
- **Prévoir éventuellement un chapitre « discussion » pour expliquer**
- **Le principal but est d'être clair, suivi et compris des autres**
- **Rôle « thérapeutique » possible de l'expertise : apaiser les conflits parfois**
- **Ne pas laisser de brèche pour que les éventuelles contestations ne puissent pas être recevables**

Prudence dans les déclarations +++

Et aussi :

- **Recueillir l'accord de tous, accord éventuellement signé**
- **Conserver tous les documents (papier et informatique)**
- **Même des années après, l'expert peut être sollicité (cf cold cases et exemple dans l'affaire FOURNIRET)**

A retenir +++

Au total pour les expertises :

- L'« HUMAIN » est essentiel mais souvent peu pris en compte par les experts et c'est un tord !
- Si l'expert « en titre » estime qu'il a « la science infuse » et prend les autres de haut, ces derniers chercheront à l'abattre à la moindre occasion s'il ne leur est pas favorable

Crédibilité de l'expert

Jurisprudence : L'obligation de communication effective du pré-rapport d'expertise aux deux parties.

Cass. 2ème civ., 3 octobre 2019 (n° 18-19981)

- **En l'espèce une victime indiquait ne pas avoir eu connaissance du pré-rapport d'expertise, et a demandé l'annulation de celui-ci.**
- **La Cour d'appel a rejeté cette demande, considérant que le conseil de la victime était présent aux côtés de sa cliente lors des opérations d'expertise, et pouvait dès lors faire toutes observations qu'il jugeait opportunes.**
- **La Cour de cassation censure cette décision, précisant que l'absence de communication effective du pré-rapport prive la victime d'adresser ses dires.**

Attention : les textes évoluent +++

Les pièges pour l'expert judiciaire

- **Le mensonge**
 - A bannir absolument +++
- **Ne pas tout dire ?**
- **Ne pas être de connivence avec les experts de parties, ni même « avoir l'air » d'être de connivence**
- **La non fourniture de pièces essentielles**
- **Le retard délibéré**
- **Les surenchères de demande de sapisiteurs**
- **Les dires de dernière minute**
- **Pousser l'expert à la faute et l'accuser ensuite de vice de procédure !**

**Risque d'annulation
de l'expertise !**

Conclusion

- **En matière judiciaire civile : savoir écouter et dialoguer**
 - Relativement simple car bien codifié
 - Mais souvent peu de communication en amont pour connaître compétences et possibilités réelles de l'expert
- **En matière judiciaire pénale :**
 - Simple aussi: écouter certes, mais pas de dialogue : c'est le magistrat qui gère
 - Pour la « santé », certificats, morts suspectes, autopsies, responsabilité
 - Particularité des reconstitutions et des sessions d'assises
- **En matière administrative :**
 - Souvent plus simple car la prise de contact du tribunal existe en amont de la procédure

Compétence - écoute - réflexion avant d'agir !